

## D E C I S I O N

N°2025/326/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec l'école Les Rainettes – 5 bis, rue René Delcourt – 76260 Le Mesnil-Réaume pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le mardi 2 décembre 2025 de 8h30 à 11h30, le jeudi 4 décembre 2025 de 13h30 à 16h30, le mardi 26 janvier 2026 de 8h30 à 11h30, le jeudi 28 janvier 2026 de 13h30 à 16h30 et la restitution le mardi 3 février 2026 à l'école Les Rainettes.

## D É C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE est signée avec l'école Les Rainettes – 5 bis, rue René Delcourt – 76260 Le Mesnil-Réaume pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le mardi 2 décembre 2025 de 8h30 à 11h30, le jeudi 4 décembre 2025 de 13h30 à 16h30, le mardi 26 janvier 2026 de 8h30 à 11h30, le jeudi 28 janvier 2026 de 13h30 à 16h30 et la restitution le mardi 3 février 2026 à l'école Les Rainettes.

**Article 2** – L'école participera financièrement au projet à hauteur de 632 €. Le Théâtre du Château enverra la facture correspondante à l'école à l'issue des interventions.

*Ce projet est financé par la DRAC Normandie à hauteur de 10 000 €.*

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 27 novembre deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU

